



• NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2023 •

LA GAZETTE DE BÉHOUST

WWW.BEHOUST.FR





Bulletin municipal de Béhoust

Mairie ouverte : mardi 17h30-19h et samedi 10h-12h

📍 1 Pl. du Village, 78910 Béhoust

☎ 01 34 94 67 70

✉ secretariat.behoust@orange.fr

🌐 www.behoust.fr

.01

**HOMMAGE À MONSIEUR ANDRÉ FERET
MORT POUR LA FRANCE**

PAGE • 4

.05

**CIRCULATION, SÉCURITÉ,
TRANSPORT**

PAGE • 11

.02

BIEN VIVRE ENSEMBLE

PAGE • 6

.06

ENVIRONNEMENT

PAGE • 13

.03

**CÉREMONIES, ANIMATIONS,
VIE ASSOCIATIVE**

PAGE • 7

.07

**RECENSEMENT, CARTE D'IDENTITÉ,
AGENDA / BLOC-NOTES**

PAGE • 14

.04

VIE DE L'ÉCOLE

PAGE • 10

.08

INFORMATIONS PRATIQUES

PAGE • 15



Chères Béhoustiennes, Chers Béhoustiens.

Une fois n'est pas coutume, mais cette année nous pouvons enfin renouer avec la tradition car c'est par anticipation que nous recevrons les anciens du village pour le traditionnel repas de nouvelle année au Château de Béhoust le 26 novembre 2023. Nous aurons donc l'occasion de partager leurs souvenirs qui constituent l'histoire de Béhoust.

C'est aussi avec intérêt que vous découvrirez dans cette gazette la contribution historique de Monsieur Laugier, un ancien de notre village, qui a souhaité apporter son témoignage sur la mort d'André FERET, enfant du pays tué au sud de Sedan, 11 jours après la chute de la ville pendant la guerre de 1940-1945. Monsieur André FERRET est inscrit sur le monument aux morts de la commune de Béhoust au nombre des morts de la guerre 1939-1945.

Si l'année 2023 a été particulièrement mouvementée par divers événements de tous ordres (instabilité politique, incivilités, émeutes, changement climatique...) et bien que 2024 ne semble pas, à ce jour et à raison du contexte international, se présenter sous les meilleurs auspices, il nous appartient de nous rappeler non seulement nos droits mais aussi et surtout nos devoirs et de nous réjouir de vivre paisiblement dans notre charmant village. Alors cessons de nous plaindre et ensemble et unis, nous pourrions relever les défis en reprenant les propos de John Fitzgerald Kennedy « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays ».

Alors tous ensemble pour 2024 et avec les membres du Conseil Municipal auxquels je m'associe nous vous souhaitons un Joyeux Noël et vous adressons nos vœux les plus sincères de bonheur, santé et prospérité.

Guy PELISSIER

Maire

Bien à vous

.01 • HOMMAGE À MONSIEUR ANDRÉ FERET – MORT POUR LA FRANCE (1939/1945) TÉMOIGNAGE DE MONSIEUR LAUGIER

Au cours de nombreux séjours sur place de 1942 à 2019, Monsieur LAUGIER a eu le privilège de rencontrer de nombreux témoins, anciens combattants des 2 camps qui lui ont permis de nous rapporter tous les faits relatifs à ce drame.

Chaque année de nombreuses cérémonies ont lieu au village de Stonne et un mémorial a été construit pour rappeler, à tous, ces moments terribles de l'histoire de la dernière guerre.

« Mai 1940

À 13 kms au sud de Sedan, la colline du Mont Dieu barre l'accès à la Champagne et à la trouée de Stenay (qui permet de contourner la ligne Maginot). Pour l'Etat Major, c'est la 2^{ème} ligne de résistance du secteur de Sedan (armée Huntziger).

Sur un front de 10 kms se situe une tranchée anti-chars de 5 à 6 kms franchie en 3 endroits, non minés, par une RN et 2 RD. Aucun réseau de barbelés, un blockhaus brut de décoffrage, sans blindage, dont les embrasures sont orientées à l'est et à l'ouest.

L'ennemi viendra du nord, cherchez l'erreur !

Sedan est tombé le 13 mai. Dans la nuit, un pont de bateaux fut lancé sur la Meuse, le 14 au matin les chars et des canons de 77 autotractés franchissaient le fleuve.

Une contre-attaque de nos troupes a eu lieu, dont on ne parle jamais. Elle fut réalisée par 2 bataillons de 45 chars légers FMC36 (canon modèle 1914) conçus pour évoluer en plaine et qui devront parcourir 25 kms de nuit, au milieu des embouteillages pour gagner leur base de départ (un seul réussit à le faire !).

Même chose pour les 2 bataillons d'infanterie d'accompagnement. L'opération débute assez bien, nous récupérons 5 à 7 Kms de terrain. Mais l'infanterie, fourbue, peine à suivre des chars s'enlisent dans les prairies inondées, d'autres calent ou basculent sur des pentes trop raides ! Les derniers sont détruits par des chars lourds de l'ennemi.

Le bilan : 70 % de nos chars détruits, tous les autres avariés. La moitié des équipages a péri. L'infanterie a perdu 2 700 hommes et 65 officiers. Qui a eu connaissance de cette action ? Personne.

L'ennemi a dû s'arrêter à 5 kms de la tranchée anti-chars où vient d'arriver le groupe de reconnaissance de la 3^{ème} DIM. Nos automitrailleuses détruisent cinq blindés et obligent les autres à se réfugier en forêt. En début d'après-midi arrive l'infanterie de la 3^{ème} DIM (l'unité d'André FERET), qui est épuisée, après une marche de 25 kms en tenue d'hiver (il fait

25°), remontant le flot de la population évacuée au dernier moment (une idée lumineuse du général Huntziger).

Il faut improviser, terrasser sous le feu des avions André FERET participe activement à ces travaux.

Dès le lendemain à l'aube, bombardement par l'artillerie, suivi d'une attaque du régiment d'élite Grossdeutschland. Celui-ci perdra en 2 jours la presque totalité de ses chefs. Il demandera une trêve à 2 reprises. Ulcéré, Hitler le fera relever par 3 divisions d'infanterie, soutenues par 300 canons et l'aviation d'assaut. C'est une guerre d'usure qui cause des pertes très élevées (45% des effectifs).

Le 21 mai, l'observatoire de notre artillerie, est devenu intenable. Le groupe d'André FERET est désigné pour le remplacer. Il lui faudra opérer depuis la position du bataillon voisin du sien et très en avant de la ligne d'arrêt. Dans un cratère de bombe sommairement aménagé, 4 hommes vont se démener pour alerter à temps notre artillerie. Ils tiendront 4 jours.

Le 23 mai, un déluge d'obus tombe sur la position (30 000 tonnes selon les archives allemandes de Fribourg).

Le lendemain, un violent orage ne change rien aux opérations matinales. Vers 16 heures, lors de la relève, le sergent ordonne à FERET d'aller se reposer dans un abri abandonné par les mitrailleurs. Un tir de mortiers s'abat sur le secteur. Atteint par plusieurs éclats dont un très gros, André est tué sur le coup.

Le sergent aura juste le temps de récupérer la moitié de sa plaque d'identité : il faut se replier avant un nouvel assaut.

Retour sur les lieux après une contre-attaque :
le corps a disparu !
Probablement ramassé par des brancardiers.

Vers 18 heures, arrive l'ordre de décrocher, ce qui reste des 3 régiments de la 3^{ème} DIM est sur le point d'être totalement encerclés, il reste un couloir étroit d'un Km ouvert au sud, de l'autre côté de la colline. Opération réussie (l'ennemi épuisé n'a pas réagi !). La forêt du Mont Dieu ne sera investie qu'en juin, lors de la seconde offensive. Pour les Allemands l'événement restera « l'enfer vert » : le Verdun de 1940.

Pendant 10 jours, notre Etat Major n'a pas su (ou pas voulu) saisir une occasion unique de neutraliser la ruée des panzers vers la Mer du Nord. On disposait d'une énorme réserve derrière la ligne Maginot, elle sera désarmée sans avoir combattu !

.01 • HOMMAGE À MONSIEUR ANDRÉ FERET – MORT POUR LA FRANCE (1939/1945) TÉMOIGNAGE DE MONSIEUR LAUGIER

Juin 1940

La Mairie reçoit l'avis de décès du « soldat André FERET tué au Bois des Happes (Ardennes), le 24 mai 1940 ».

Après une période de dépression nerveuse, sa sœur va se lancer dans des recherches pour retrouver le corps.

Rien ne pourra l'arrêter !

D'abord : localiser le lieu sur un département à 50 % forestier.

- Dans les communiqués du 24 mai rien qui puisse orienter vers un secteur quelconque.
- Sur les cartes routières (les seules disponibles) seuls les grands massifs forestiers sont indiqués. Même la direction des eaux et forêts de Mezières « ne connaît pas ».
- Impossible de connaître la zone couverte par le secteur postal concerné. En fait, il s'agit d'un bois du domaine privé encastré dans la forêt domaniale du Mont. Dieu au sud de Sedan. La croix Rouge de Genève sollicitée en vue d'une recherche de témoins éventuels dans les Stags nous adresse des listes de prisonniers que nous étudions minutieusement, en vain.

Impossible d'y parvenir malgré de multiples recherches.

Fin 1940

Une demande de recherche est publiée dans les quotidiens autorisés à paraître au niveau national. L'année s'achève sans le moindre résultat.

Mars 1941

L'épouse d'un prisonnier (compagnon d'armes d'André) écrit que dans un colis à son mari, elle avait utilisé une page de journal, celle des annonces ! Elle nous communiquait le nom et l'adresse du sergent dirigeant le groupe d'observateur (rapatrié sanitaire qui habitait dans l'Aisne).

Contacté par courrier, il répondit de manière très précise quant aux circonstances du drame et à sa localisation. Il insistait sur le fait que le Mont Dieu était en « zone interdite d'accès » (y compris pour les habitants de retour d'exode !). Suivait une liste de noms et adresses de compagnons habitant la région parisienne dont le commandant de bataillon, le lieutenant et l'aumônier (résident à Condé/Vesgre). Ma mère les rencontra tous et put ainsi recueillir les adresses de plusieurs camarades de son frère.

Elle écrivit aux maires des cinq communes proches du Mont Dieu, aucun ne connaissait de sépulture au nom de FERET mais ils insistaient sur le fait que les recherches se poursuivaient.

Déterminée à se rendre sur place, elle s'adressa au colonel qui résidait au château de Neuville à Gambais. Après un long entretien, ma mère finit par obtenir la délivrance d'une lettre destinée au chef de la Kommandantur de Vouziers.

Curieuse coïncidence : à ce moment-là, le curé d'un petit village en bordure du Mont Dieu qui était chargé de rechercher les tombes isolées pour réunir les corps dans un cimetière improvisé, a été contacté par un habitant qui avait trouvé un corps au pied d'un arbre, non loin d'un poste de secours, criblé de balles et d'éclats.

Ayant réussi à déchiffrer la plaque d'identité et connaissant les recherches menées par ma mère, l'abbé s'empressa de l'avertir en joignant une attestation du Maire du Mont Dieu. Mes parents sont partis pour Vouziers. Le colonel Offenreich, impressionné par la détermination de ma mère, leur a délivré un permis de séjour et une autorisation de circuler. Accueillis par le garde forestier, ils rencontreront l'abbé qui leur remettra ce qu'il avait pu récupérer : montre, couteau, portefeuille contenant un morceau de carte de visite au nom de mes parents mais avec une adresse illisible !

Ils purent rencontrer le vieillard qui avait retrouvé le corps. Il les guida sur les lieux où le casque était resté.

L'année suivante, j'ai accompagné ma mère. L'état des lieux était incroyable : les cratères de bombes et d'obus se chevauchaient remplis d'une eau puante où flottait un tas d'immondices. Le sol était brûlé, couvert d'éclats de douilles, d'armes détruites, des carcasses de chevaux et de vaches gisaient çà et là. Par moment, un voile jaunâtre circulait au-dessus du terrain. Une odeur indéfinissable nous obligeait à porter un masque improvisé (un linge imbibé de bicarbonate). Nous étions harcelés par des nuages de moustiques.

En fouillant le trou individuel où mon oncle avait déposé son paquetage, nous avons extrait le reste d'une vareuse déchiquetée, des gamelles en alu gravées à son nom, criblées de trous, un morceau de musette et les restes d'un fusil (MAS 36) dont le canon était plié comme du vulgaire fil de fer ! Un morceau de bois carbonisé y restait fixé.

Très vite, après sa libération, il a été procédé à la remise en état des lieux avec des moyens considérables. Il semblerait que le fait de laisser des traces d'une bataille acharnée si près de Sedan soit insupportable pour certains ! Ne leur en déplaise c'est « le coin de France où l'on compte le plus de monuments et rien n'est plus justifié » (Général Delmas)

Les Allemands ont reconnu le courage, la ténacité de nos combattants, nous sommes tenus d'en faire au moins autant, pour que cesse l'image dégradante d'une armée qui s'est enfuie sans combattre.

R. LAUGIER – Béhoust- 2023

Élagage des arbres

ENTRE PROPRIÉTÉ ET DOMAINE PUBLIC

En cette période automnale d'entretien et d'élagage des arbres il est utile de rappeler la réglementation en vigueur.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes, en bordure des voies publiques de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, à ce qu'ils ne masquent ni les panneaux de signalisation, ni les lampadaires et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques. Si nécessaire, le Maire peut l'ordonner aux frais des propriétaires défaillants.

ENTRE PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Nous vous rappelons la réglementation pour les particuliers : les haies de moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantées à 50cm de la limite séparative et taillées afin de ne pas déborder sur le terrain voisin. Les autres plantations de plus de 2 mètres doivent être situées à 2 mètres des limites séparatives.

Suivant les articles 670 à 673 du code civil lorsque les branches surplombent le fonds du voisin, ce dernier peut obliger le propriétaire de l'autre fonds à couper les branches au niveau de la limite séparative des deux fonds, mais ne peut le faire lui-même.

En conséquence, il appartient à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et haies ne dépassent pas les limites



Nuisances sonores

Voici quelques rappels des réglementations qui nous permettent de vivre en bonne harmonie.

Soyez attentifs au bien-être de vos voisins, respectez la tranquillité de chacun en suivant notamment les dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 relatif à la lutte contre le bruit chez les particuliers.

Article 10 de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les Dimanches et Jours fériés de 10h à 12h



Beaucoup trop de travaux réalisés par les particuliers le week-end, dépassent les horaires autorisés, en particulier au-delà de 12 heures le samedi et le dimanche.

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.



DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, nous demandons aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne souille pas les trottoirs de leurs déjections.

En effet, les déjections canines sur les trottoirs sont particulièrement désagréables, en outre elles favorisent la prolifération des microbes et augmentent les risques de chutes. Munissez-vous d'un sac à déjections biodégradable et ramassez les déjections de votre animal !

À noter l'article R632-1 du Code Pénal et l'article R541-79 du Code de l'Environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les déjections de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^e classe.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2023

La cérémonie du 8 Mai 2023 s'est déroulée sous le soleil en présence de nombreux Béhoustiens. Les représentants des Anciens Mobilisés, les membres du Conseil Municipal, les porte-drapeaux, et les jeunes Béhoustiens ont écouté le message du ministre des Armées lu par Monsieur le Maire, ils ont assisté au dépôt de gerbes et à l'appel aux morts.

La Marseillaise a été chantée par les grands et les petits, accompagnés par l'Harmonie de Montfort-l'Amaury, qui comme chaque année termine son tour des villages à Béhoust. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

A l'issue de ces commémorations, comme le veut la tradition la Mairie a offert un vin d'honneur à toute l'assemblée dans la salle du conseil.



NATURE ET PATRIMOINE À BÉHOUST

Le 14 Mai 2023, un groupe de béhoustiens, guidé par plusieurs membres des « Amis de Bois Houx », est parti à la découverte de l'Histoire de notre village. Lieux méconnus, histoires insolites, anecdotes et humour ont gaiement complété des aspects plus historiques. Monsieur le Maire nous a accompagnés et enrichis de ses nombreuses connaissances.

Pour le déjeuner un pique-nique partagé sous le doux soleil de printemps fut l'occasion de continuer à échanger autour des visites du matin et à évoquer les souvenirs des plus anciens résidents.

L'après-midi : atelier pratique, animé par 2 spécialistes, pour se perfectionner dans la réduction des déchets, les économies domestiques et la préservation de la nature. Les enfants présents y ont été particulièrement actifs et impliqués. Ce fut une journée familiale bien remplie, joyeuse et instructive.

Elisabeth HOURDE,
membre des « Amis de Bois Houx »



14 JUILLET 2023

Le 14 juillet 2023, les Béhoustiens se sont retrouvés pour célébrer la fête nationale autour d'un diner offert par la commune.

Au menu kir d'invitation, buffet froid, fromage, dessert et café.

Dans une **ambiance conviviale et festive**, petits et grands ont clôturé la soirée sur la piste de danse.

Julie Lamblot



FÊTE DE LA RENTRÉE

Le dimanche 3 septembre 2023, dès 12h30 les Béhoustiens se sont retrouvés pour le traditionnel méchoui, sous le soleil, autour d'un Kir d'invitation puis pour déguster les culottes d'agneau cuites sur la braise, les fromages, les desserts et bien sûr le café.

La grande affluence à cette manifestation où près de la moitié des Béhoustiens s'était inscrite, a confirmé que notre salle des fêtes n'est plus assez grande pour accueillir dans de bonnes conditions tous les participants ; le hall d'entrée de la salle polyvalente s'est révélé trop petit pour accueillir tous les jeunes qui heureusement ont pu s'installer sur des tables à l'extérieur de la salle. La grande salle est très bruyante quand elle est au maximum de sa capacité. Ce défaut sera réparé lors de l'extension du foyer, grâce à une refonte complète de l'isolation acoustique et thermique du bâtiment. Cette extension modulable permettra aussi une utilisation ponctuelle pour des réunions plus restreintes sans avoir à chauffer ou climatiser tout le foyer. Il en résultera des économies de chauffage bienvenues en ces périodes d'austérité.

Un grand merci à tous les acteurs de cette formidable journée, membres du conseil municipal, conjoints, volontaires et bénévoles qui nous ont même aidé à ranger chaises et tables à la fin des festivités.

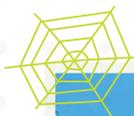
Jean-Pierre Vouters



Le Kir de bienvenue avant le Méchoui



Arrivée des gigots dans la salle



HAPPY
HALLOWEEN

Petits et grands étaient attendus pour le traditionnel défilé d'Halloween.
Frissons garantis !





Dimanche 26 novembre 2023
REPAS DES ANCIENS

Depuis 2020 les crises successives d'épidémies hivernales de COVID ne nous ont pas permis d'inviter les anciens au repas annuel de fin d'année.

Cette année nous anticipons notre repas au mois de novembre 2023, précisément le dimanche 26 novembre 2023 et remercions l'équipe de Châteauforn.

À VOS AGENDAS

Le dimanche 19 novembre 2023, après-midi familial avec une conférence débat sur le thème « Vie du sol et des arbres : un duo remarquable pour notre terre ». La conférence sera gratuite. Elle se prolongera par un goûter au cours duquel des pâtisseries faites maison seront vendues pour contribuer au financement du projet de classe verte pour les enfants de notre école.

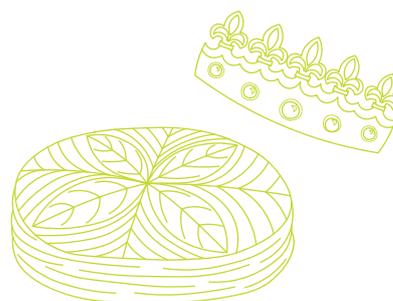
Elisabeth HOURDE,
membre des « Amis
de Bois Houx »

GALETTE DES ROIS

La municipalité envisage de convier les Béhoustiens et Béhoustiennes à se réunir le 21 janvier 2024 à 15h30 pour un goûter convivial.

Au programme, galette des rois !

Les bulletins d'inscription vous seront distribués en temps utile.



RÉOUVERTURE DU « MIDAN » MUSÉE INTERNATIONAL D'ART NAÏF



Le 7 octobre 2023, M. PELISSIER a participé à l'inauguration du Musée International d'Art Naïf de Vicq, qui a réouvert ses portes après dix ans d'interruption.

Ce musée abrite une collection de près de 1500 œuvres, provenant de plus de 55 pays et de tous les continents, présentée sous forme d'expositions thématiques qui changeront tous les trimestres. Actuellement à découvrir, une exposition sur le thème du voyage.

L'accueil a été totalement repensé, plus grand et plus chaleureux, notamment avec un salon de thé.

Le musée est ouvert les mercredis, samedis et dimanches de 14h à 18h.

« Quand je pêche
je suis au paradis »,
Léon Markarian 1982

LA BOITE A LIVRES

La boîte à livres est installée, elle a été fabriquée par Sebastien Rdzanek et son fils Max. Elle est posée sur le parking de l'école. Les livres sont à votre disposition et vous pouvez enrichir cette boîte de volumes en excellent état.



Elisabeth HOURDE,
membre des « Amis
de Bois Houx »

TAEKWONDO

L'Association du Taekwondo de Béhoust présidée par Pierre Guévar a repris ses cours depuis la rentrée. Fabrice Hivet assure les cours de taekwondo dans la salle du foyer le mercredi de 18h30 à 20h. Les jeunes licenciés Béhoustiens et d'Orgerus ont retrouvé avec plaisir les tatamis.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe vous pouvez venir le mercredi à l'ouverture de la salle à 18h30 pour assister au début du cours. Si la discipline vous plaît, vous pourrez vous inscrire et prendre une licence auprès de Pierre Guévar.



Nouvelle rentrée, nouvelles enseignes sur les façades de l'École et de la Mairie.

Aux côtés des valeurs de la République, un joli clin d'œil aux anciens élèves de notre école qui ont contribué à choisir son appellation, il y a quelques années.



Lundi 4 septembre, c'est par un beau soleil et devant une école arborant sa nouvelle façade que les élèves de la petite section au CM2 ont été accueillis par M. le Maire et leurs enseignantes. A l'issue du discours de bienvenue de M. le Maire, les 3 élèves de petite section, les 5 élèves de moyenne section, les 7 élèves de grande section et les 4 élèves de CP ont rejoint leur maîtresse, Mme TASSEL, et leur ATSEM, Mme JARRY. Puis les 3 élèves de CE1, les 6 élèves de CE2, les 3 élèves de CM1 et les 6 élèves de CM2 ont fait leur entrée dans la classe de Mme MARISSAL. Cette année, tous les élèves de l'école seront réunis autour d'un projet commun « La Terre ».

**Laëtitia MARISSAL,
Directrice**

Après avoir clôturé l'année précédente par un fabuleux spectacle de fin d'année et une kermesse particulièrement animée, c'est toujours avec le même enthousiasme que les enfants ont abordé cette nouvelle rentrée scolaire 2023-2024.

Tous les ingrédients sont réunis pour qu'ils passent une excellente année et s'épanouissent pleinement, tant sur le temps scolaire que périscolaire.

L'équipe éducative les accompagne toujours vers de nouvelles aventures, que les représentants des parents d'élèves seront ravis de soutenir cette année encore.

Julie LAMBLOT

Vente de sapins de Noël

Les représentants des parents d'élèves de l'École du Bois de Houx organisent une vente de sapins de Noël afin de récolter des fonds destinés à financer les sorties et activités des enfants de l'école de notre village.

Les bons de commandes ont été distribués dans vos boîtes aux lettres. Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez vous rapprocher de Mme LAMBLOT.

À vos commandes !



Des gestes qui sauvent

En novembre 2022 et janvier 2023, Sandrine VARGAS-PEREZ, secrétaire du SIRYAE, Cristiana DA COSTA RODRIGUES et Fadma OUCHEN, personnels de Mairie, ainsi que Julie LAMBLOT, conseillère municipale, ont bénéficié d'une formation

« **Prévention et Secours Civiques de niveau 1** ».

Durant deux journées, elles se sont exercées aux gestes de premiers secours pour apprendre à faire face aux situations d'urgence.



Dans la continuité, la municipalité a renouvelé le défibrillateur installé en accès libre à l'entrée du foyer communal et s'est équipée d'un second appareil, qui devrait être installé prochainement au croisement de la rue de la Masse et de la rue de la Tuilerie.

En juin 2023, Laura CHERDO, Cristiana DA COSTA RODRIGUES et Fadma OUCHEN, personnels de la Mairie, ainsi que Julie LAMBLOT, conseillère municipale, et Caroline TASSEL, enseignante à l'école de Béhoust, ont également participé à la formation extincteur 1er témoin niveau 2.



Stationnement rue de la Masse

Malgré la réalisation de nombreuses places de parking Rue de la Masse, nous avons constaté que certains véhicules, en cas de forte affluence, se garaient en dehors de ces places matérialisées. Nous demandons à ces conducteurs d'éviter ces stationnements sauvages et aux riverains qui le peuvent, de garer leurs véhicules à l'intérieur de leur propriété.

Le parking de la Mairie est également à votre disposition. Vous pouvez garer vos véhicules sur ce parking en toute sécurité et en toute légalité.

Circulation et sécurité Rue du Nid de Geai

Depuis la mise en place des « écluses » sur le CD42 qui traverse notre village, les conditions de sécurité ont été améliorées. Elles ont limité la vitesse, la rénovation des trottoirs et la création de places de parking ont également garanti la sécurité des riverains,

Transport

Dans notre zone rurale le transport est une priorité, nous vous rappelons ci-dessous l'offre de transport proposée sur Béhoust, aux 2 lignes régulières (2 et 67) qui desservent notre village, deux autres possibilités de transport sont proposées aux Béhoustiens : le TàD (Transport à la Demande) et le Rézo Pouce.

Le TàD

Le dispositif de transport à la demande (**TàD Houdan-Montfort**) mis en place par Transdev Houdan, s'adapte à vos horaires, de 9h30 à 15h30 en semaine et de 9h à 19h le samedi.

En complément des lignes régulières vous pouvez réserver une ou plusieurs places dans un véhicule TàD (5 places max)

Simple et pratique : accessible en 1heure sur simple appel téléphonique (**0970 80 96 63**) ou démarche en ligne (**tad.idfmobilité.fr**) et réservable 1 mois à l'avance, vous sélectionnez votre arrêt de départ et votre arrêt d'arrivée, ainsi que l'horaire souhaité.

Coût de la course : Pass Navigo et/ou 2€, ticket vendu à bord. Gratuit pour les moins de 4 ans et pour les plus de 75 ans se rendant sur les centres de vaccination.

Pour notre village les points desservis se situent face à la Mairie de Béhoust et Rue du Moutier.

2

SEPTEUIL
COURGENT

TàD

Houdan
Montfort

Béhoust
Mairie

Rezo Pouce

Faire de l'autostop en toute sécurité, de façon organisée, voilà l'objectif de RézoPouce auquel la commune de Béhoust vient d'adhérer.

Le principe : les passagers munis d'une fiche de destination estampillée Rézo Pouce se rendent à un arrêt « **Arrêt sur le pouce** » sans prise de rendez-vous préalable, à charge pour le conducteur du véhicule identifié par un macaron de s'arrêter et ainsi partager sans frais l'usage de son véhicule.

Découvrez comment ça marche sur www.rezopouce.fr.

Découvrez
comment
ça marche sur

www.rezopouce.fr



Sur notre commune 3 arrêts
sont répertoriés

Rue de Coudreuse
(Sens Garancières/Orgerus)

Rue du Nid de Geai à hauteur de
l'église (sens Orgerus/Garancières)

Rue du Moutier
(Au niveau de l'arrêt de bus)

Notre forêt

La forêt de Béhoust fait partie du massif forestier « Forêt des 4 piliers » qui sur plus de 1000 hectares se développe sur les communes de Bazainville, Orgerus, Millemont, Garancières et Béhoust.

Vous avez remarqué que notre logo en est la parfaite illustration, la feuille de houx.

La forêt de Béhoust se caractérise par une grande variété d'essences : chênes, hêtres, châtaigniers, pins sylvestres, bouleaux...cette diversité offre aux Béhoustiens des promenades différentes à chaque sortie. La présence de l'étang de la Pimardière attire une faune à découvrir, canards, bernaches, hérons et autres espèces. S'il est indispensable de veiller à leur préservation, n'oublions pas que les grumes s'exploitent et ont une durée de vie. La loi dite « Serot/Monichon » du 16 avril 1930 modifiée en 1959 a anticipé la durabilité de notre précieux environnement instituant une fiscalité réduite pour les propriétaires de bois respectant la gestion durable sous l'autorité de l'Office National des Forêts.

Béhoust



RÉCOLTE DE LA SÈVE DE BOULEAU

Ses ressources sont variées, à l'automne les champignons, les châtaignes au printemps la sève de bouleau, mais la plus importante étant la sylviculture.

Jean-Pierre Vouters
Guy Pélissier

MOUSTIQUE TIGRE : agissons pour limiter sa prolifération !



Dans une récente Gazette nous vous informions des nuisances créées par les chenilles (de pin et de Chênes) qui se développent avec les étés plus longs et des hivers plus doux. Le moustique tigre, vecteur de maladies exotiques, est apparu maintenant dans les Yvelines et s'y installe durablement pour les mêmes raisons. Vous avez probablement entendu parler des campagnes de démoustication organisées par certaines grandes villes proches.

Apparu dans le sud-est de l'hexagone en 2004, Aedes albopictus (appelé aussi moustique tigre) s'est petit à petit implanté en Île-de-France où il a été détecté pour la 1^{ère} fois à Créteil en 2015.

Depuis cette date, ce moustique s'est répandu dans l'ensemble de la région Ile-de-France.

Face à cette situation, les risques qui pèsent sur la santé augmentent chaque année et invitent à la mobilisation de chacun pour stopper sa prolifération sur le territoire.

Pour en savoir plus sur le moustique tigre, voici le lien de l'ARS Ile de France (Agence Régionale de la Santé). <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

Florent MALEPART

De plus amples informations seront portées à votre connaissance dans le prochain numéro.



Collecte des déchets ménagers



POUBELLE VERTE

Collecte déchets ménagers

LE JEUDI
(MATIN)



POUBELLE JAUNE

Emballages, cartons, journaux

LE JEUDI
(MATIN)



Fin de la collecte des DÉCHETS VÉGÉTAUX

Ramassage des déchets verts

LE 14 DÉCEMBRE
2023

- Les déchets verts uniquement herbes, feuille et brindilles, doivent être obligatoirement mis dans le bac spécifique marron de 240 litres qui vous a été distribué en 2022. Les branches de 1,5 m de long et 5 cm de diamètre devront être assemblées en fagots (**5 fagots maximum**) et déposés à côté du bac.
- Les autres gros déchets verts devront être apportés en déchèterie (souches, grosses branches...)

Les poubelles sont à sortir la veille au soir, et doivent être rentrées le plus rapidement possible après le ramassage.

Respecter ces consignes, c'est assurer un peu plus de sécurité pour les piétons, et préserver l'environnement et l'esthétique de notre village.

Pour toute information complémentaire sur le SIEED et retrouver le flash info, taper : www.sieed.fr

Jean-Pierre VOUTERS
Guy PELISSIER



Pour les **ILLUMINATIONS DE NOËL** de cette année, la Mairie a investi dans des décorations lumineuses recyclées. Vous découvrirez ces **13 décorations lumineuses complémentaires** pour Noël, elles seront installées comme d'habitude par l'entreprise PEC ATLANTIQUE de Messieurs Gonçalves père et fils.

Recensement des jeunes

Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Le recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et citoyenneté et l'inscription d'office sur les listes électorales.



La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet elle vous sera réclamée pour votre inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...)

Pour le recensement, les jeunes Béhoustiens doivent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

Ma carte d'identité

La validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les adultes, pour les mineurs elle est de 10 ans. Attention pour vos voyages à l'étranger certains pays demandent une carte d'identité ayant une validité de 10 ans.

Pour faire votre demande :

Vous devez vous rendre sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et vous identifier sur Franceconnect (<https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>).

- Vous choisissez l'une des Mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture),
- Vous rassemblez les pièces justificatives demandées,
- Rendez-vous au guichet de la mairie avec votre pré-demande pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales,
- Vous retirez votre carte d'identité dans la mairie où vous avez déposé votre demande.



Agenda/bloc-notes

ÉCOLE PRIMAIRE DE BÉHOUST.

Tél. : 01 34 87 21 40 ♦ Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Périscolaire :

Horaires de la garderie du matin :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
À partir de 7h30

Horaires de la garderie du soir :

Lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 19h
Vendredi de 16h30 à 18h30.

Vacances Zone C

(Paris, Créteil, Montpellier, Toulouse, Versailles)

Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre 2023 au soir au Lundi 8 janvier 2024 au matin.

Vacances d'Hiver : du vendredi 9 Février 2024 au soir au Lundi 26 Février 2024 au matin.

Vacances de Printemps : du Vendredi 5 Avril 2024 au soir au Lundi 26 Avril 2024 au matin.

Mairie

Tél. : 01 34 94 67 70

Permanences Téléphoniques : de 9h30 à 12h et de 14h à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Secrétariat de mairie ouvert : Mardi de 17h30 à 19h. Samedi de 10h à 12h.

Courriel : secretariat.behoust@orange.fr

Site internet : www.behoust.fr

Numéros d'urgence

SAMU : 15

- Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale (malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, brûlure, intoxication...);
- Ou pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...).

POLICE SECOURS / GENDARMERIE : 17

- Poursignaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage...).

SAPEURS -POMPIERS : 18

- Pour signaler une situation de péril ;
- Ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide (incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, électrocution, accident de la route...).

NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN : 112

- Pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen ;
- Par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France

Femmes victimes de violence : 39 19

Prévention du suicide : 31 14

Maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : 39 77

Canicule info service : 0800 06 66 66

Location de la salle

Dans l'attente de la réalisation des travaux, la salle des fêtes est disponible pour la location de manifestations privées.

S'adresser à la Mairie pour les disponibilités et les conditions de location.

Numéros utiles

SAUR (eau/assainissement) : 081 077 078

SICAE-ELY (électricité) : 01 34 94 68 01

Gendarmerie de La Queue lez Yvelines : 01 34 86 63 00

Pharmacie de garde de nuit : Il faut appeler la gendarmerie (voir N° ci-dessus ou le 17) qui prévient la pharmacie de garde.

Pharmacie de garde de jour le dimanche et les jours fériés : Connectez-vous sur monpharmacien-idf.fr

ADMR Aide à domicile en milieu rural : 01 34 86 63 00

RIPAM : Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels : 01 34 86 17 81

PAROISSE : Béhoust fait partie du groupement paroissial de Houdan/Septeuil.

• **Contact pour un décès, mariage, baptême** : 01 30 59 61 39.

• **Infos sur Église Saint-Hilaire** : behoust@gphoudan.fr

• **Site de la paroisse** : www.cathoudanais.fr

État civil

NAISSANCES

Lucas SZLADEK né le 28 janvier 2023
fils de Romain SZLADEK et Stéphanie KOWALSKI

Thaïs ASESIO née le 5 août 2023
fille de Benjamin et Emmanuelle ASESIO

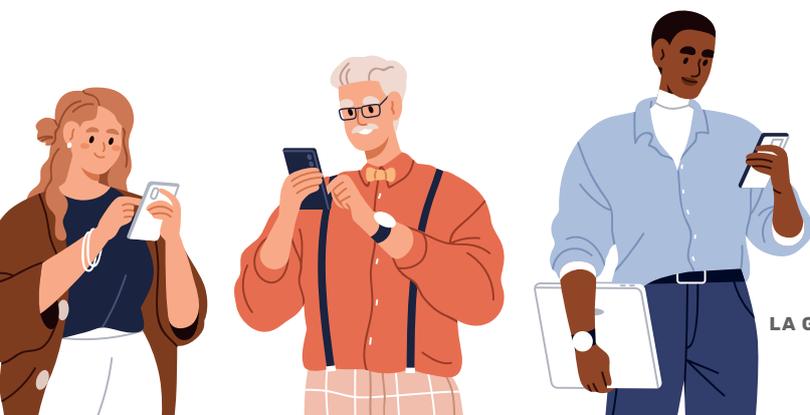
Zoé LIBOIRE CATTEAU née le 21 octobre 2023
fille de Alexandre LIBOIRE et Louise CATTEAU

Bienvenue aux jeunes Béhoustiens.

MARIAGES

REIS FONSECA Rúben et FETEIRA GOMES FARTO Élodie, 22 avril 2023

Tous nos vœux de bonheur.







Pour être informés en temps réel, notamment sur des évènements ponctuels

Rejoignez-nous sur le compte **Facebook** **La Gazette de Behoust**

Bonnes fêtes de fin d'année
à tous



Béhoust



Bulletin municipal de Béhoust

1 Pl. du Village, 78910 Béhoust 
 01 34 94 67 70 
 secretariat.behoust@orange.fr 
 www.behoust.fr 

Directeur de publication
 Guy PELISSIER, Maire

Rédaction
 Julie LAMBLLOT, Alain DUFAUD, Elisabeth DUFAUD,
 Laetitia MARISSAL, Laura CHERDO, Jean-Pierre VOUTERS

Photographies
 Alain DUFAUD, Julie Lamblot, Jean-Pierre VOUTERS

Création et impression : Agence Créatis
 Tél. 01 30 46 80 02 | agence-creatis.com

Pour la préservation de notre environnement
 sachez que la Gazette de Béhoust est
 imprimée sur du papier recyclé.